

Nantua, en ce qu'il y est dit que ce monastère était dédié à saint Amand, lorsqu'il ressort de tous les documents historiques qu'il était placé sous le vocable de saint Pierre (1).

M. Auguste Bernard avait d'abord partagé, dans son *Introduction* au Cartulaire de Savigny, l'erreur de Guichenon. Allant plus loin que Guichenon, il faisait du *Comitatus Varesinus* un comté de Varey, en expliquant que tout portait à croire que ce comté tirait son nom du château de Varey, près d'Ambérieu (2). Dans une Note, publiée dans la *Revue du Lyonnais*, sous la date du 1^{er} février 1854 (3), M. Bernard s'est rectifié sur ce point, mais sans avoir trouvé la vérité.

Il dit qu'après avoir vérifié le Cartulaire même de Cluny, il s'est assuré qu'il ne faut lire ni *Trahesino*, ni *Varesino*, ni *Vausino*, mais *Tricassino* ou *Tricastino*, et que le comté que ce mot désigne doit être placé dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-châteaux qu'il embrassait sans doute tout entier au X^e siècle. L'existence, en effet, d'un monastère situé dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, du nom de Saint-Amand, dépendant de Cluny, est constatée non seulement par plusieurs bulles de papes, mais encore par le passage suivant du Pouillé des bénéfices de l'Abbaye même de Cluny: *Prioratus Sancti Amandii, Tricastinensis diocesis*,

(1) Imposuit fortasse huic scriptor Nantuacensis, Lotharū diplomate ad suum etiam monasterium aptato.

Cur autem in Catalogo monasteriorum Cluniacensi abbatix subjectorum non legatur ullum S. Amandi monasterium, nil certa, quod respondeamus, accurrit. Forsan postea destructum, aut aliud obtinuit nomen. Quid si reclaustrantibus monachis reformationem Cluniacensem non admittit, aut postea ad priorem institutionem rediit? hactenus etiam situm Comiti-Trahesini sive Varesini certo assecuti non sumus. (*Acta Sanctorum*, VI februarii, I. 847.)

(2) Cartulaire de l'Abbaye de Savigny. Paris, 1853. *Introduction*, p. iv.

(3) Voir la *Revue du Lyonnais*, année 1854, p. 472.